

## DOSSIER DE PRÉSENTATION CTL DU 29 MARS 2022

-

### EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCES DE LA TRÉSORERIE SPÉCIALISÉE HOSPITALIÈRE DE SAINT-PRIVAT- DES-VIEUX

-

#### ACTUALISATION DE LA FICHE CTL DU 30/09/2021

## 1. LA DESCRIPTION DU PROJET

### 1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

#### 1.1.1 Cadre général

Le développement et l'amélioration de l'offre de services aux ordonnateurs du domaine public de la santé : établissements publics de santé (EPS) et établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSMS), s'effectuent au travers de la constitution de services de taille plus importante, regroupant l'accomplissement des missions jusqu'alors réparties entre différentes trésoreries.

Grâce à une équipe de taille plus significative, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences fréquentes (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...) et seront mieux pris en charge.

En accroissant la capacité des services à professionnaliser l'accomplissement de missions, souvent complexes, requérant, comme pour le traitement des hébergés, une technicité particulière, la création de trésoreries spécialisées au sein du réseau de la DDFIP du Gard permettra d'offrir un cadre de travail rénové aux agents.

#### 1.1.2 Au plan départemental

Rappel : En complément de la Trésorerie spécialisée Nîmes-CHU existante a été créée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une deuxième trésorerie hospitalière pour structurer au sein du département la couverture des EPS et EPSMS.

Cette deuxième trésorerie spécialisée permet d'équilibrer la charge de gestion des établissements publics de santé sur le territoire, en cohérence avec l'évolution de l'organisation du réseau de ces établissements suivie par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les champs respectifs de compétence des trésoreries de Nîmes-CHU et d'Alès-Hôpital s'appuient sur les liaisons existant entre les établissements (direction commune, par exemple) dessinant deux ensembles cohérents sur le territoire du Gard : les parties Est (Gard Rhodanien) et Nord-Est (Alès – Cévennes) dépendant ou en lien avec le pôle de l'Hôpital d'Alès ; les parties Ouest (pays viganais, piémont cévenol), centre (Nîmes) et Sud Camargue dépendant du pôle du CHU de Nîmes.

La trésorerie spécialisée « EPS-EPSMS » d'Alès a été constituée à partir de l'intégration, dès sa création, de la compétence de gestion des EPS – EPSMS précédemment exercée par les trésoreries d'Alès Municipale, de St-Ambroix, de Bagnols-s/-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

Son périmètre de compétences est amené à évoluer progressivement :

- à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022**, par le rattachement de la gestion des EPS-EPSMS gérés actuellement par le SGC d'Uzès, par la Trésorerie spécialisée de Villeneuve-les-Avignon ainsi que de l'EPSMS de Redessan géré par le SGC de Nîmes, car lié à l'hôpital d'Uzès ;

- intégration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la compétence de gestion des EPS-EPSMS de la trésorerie de La Grand'Combe.

Le périmètre cible de ce nouveau service sera ainsi atteint à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La présente fiche CTL porte sur les évolutions à la date d'effet du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

### 1.2.1 Les emplois actuellement implantés au TAGERFIP et la situation au 1/09/2022

Les effectifs concernés par l'évolution des compétences de la Trésorerie Alès Hôpital à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 sont présentés ci-après.

Effectifs des services directement concernés					
Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2022)					
	A+	A	B	C	Total
<b>Création Trésor. Spéc. d'ALES (1/01/2022)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>14</b>
<b>SGC d'UZES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<i>Dont EPS-EPSMS, hors A+ (*)</i>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>TS de VILLENEUVE-Les-A</b>	<b>1</b>		<b>4</b>		<b>5</b>
<i>Dont EPSMS, hors A+</i>			<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>33</b>
Situation des emplois au 01/09/2022					
	A+	A	B	C	Total
<i>Apport du SGC d'UZES</i>			<b>+ 2</b>	<b>+ 1</b>	<b>+ 3</b>
<i>Apport de la TS de VLA</i>			<b>+1</b>		<b>+1</b>
<b>Total Trésor. Spéc. d'ALES Hôpital (1/09/2022)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>18</b>
<b>Total SGC Uzès au 1/09/22 (1)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>17</b>
<i>Dont Apport TS de BEAUCAIRE (1)</i>		<b>+1</b>	<b>+3</b>	<b>+2</b>	<b>+6</b>
<b>Total TS Villeneuve-Les-Avignon au 1/09/2022</b>	<b>1</b>		<b>3</b>		<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>39</b>

(\*)source : enquête annuelle auprès des chefs de service sur la base des effectifs réels

(1) L'opération concernant le SGC d'Uzès est retracée dans la fiche CTL dédiée.

### 1.2.2 Nombre d'agents concernés par la réorganisation au 1/09/2022

Les agents du SGC d'UZES et de la TS de Villeneuve-les-Avignon sont concernés par le transfert de la gestion des EPS et EPSMS vers la trésorerie spécialisée « Hôpital » de St-Privat-des-Vieux.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
SGC d'Uzès	1	1	10	3	15
Trésorerie de VLA	1	1	5	1	8
TOTAL	2	2	15	4	23

Un agent du SGC d'Uzès a exprimé, à ce stade, le souhait de suivre la mission « hôpital » à St-Privat-des-Vieux ; l'incidence en termes de trajet domicile-travail est retranscrite ci-dessous :

#### Modification du trajet domicile-travail

#### TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

Domicile de l'agent	UZES	St-Privat-des-Vieux
Vézénobres	26 km	13 km

#### IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
SGC d'Uzès	<i>nb</i>	1	<i>nb</i>

#### SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Domicile de l'agent - St-Privat-des-Vieux	1	<i>nb</i>

## 1.3 LA PRÉSENTATION AUX AGENTS

Pour compléter la présentation du projet NRP assurée auprès de la collectivité des agents du Gard lors des réunions et dans le cadre des échanges réguliers de la Direction avec les Chefs de service et les représentants des personnels (mise en ligne régulière des actualités sur le site Ulysse Gard), des échanges personnalisés ont eu lieu entre les agents concernés et le service RH.

## 1.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Il sera fait appel aux équipes du service Budget Immobilier Logistique pour les installations matérielles et mobilières des agents.

## 2. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### 2.1 LE TRAVAIL RÉEL

#### → Conséquences sur l'organisation du travail

##### Description des modifications dans l'exercice du travail réel<sup>1</sup>

La Trésorerie hospitalière a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (cf fiche CTL du 30/09/2021).

Son organisation repose sur la constitution de plusieurs pôles de compétences :

- dépenses,
- recettes - hébergés,
- comptabilité,
- recouvrement contentieux.

Préfigurée au regard de l'organisation déployée dans des services comparables et des effectifs cibles de la structure, cette organisation est amenée à évoluer sous le pilotage du responsable du service.

L'intégration, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, de la gestion des établissements publics de santé et EHPAD gérés par les SGC d'Uzès et TS de Villeneuve-les-Avignon rapproche le poste de son périmètre de compétences cible.

#### → Conséquences sur l'accueil des usagers

Concernant l'accueil des usagers, conformément à la circulaire de la Mission SRP du 10 décembre 2020, les horaires d'ouverture au public ont été adaptés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 dans le Gard, en retenant une ouverture au public le matin uniquement. Le CFP de St-Privat-des-Vieux est ouvert tous les matins de 8H30 à 12H30.

##### Ouverture au public

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Site du CFP de St-Privat-des-Vieux
TH d'Alès à St-Privat-des-Vieux	TLJ de 8h30 à 12h30	TLJ de 8h30 à 12h30
TS VILLENEUVE-les-Avignon	Lu au Je 8H30 à 12H30	
SGC d'UZES	TLJ de 8h30 à 12h30	

<sup>1</sup> Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

## → Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

### Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions de la TH d'Alès
Trésorerie Alès Hôpital	7H30 à 19H	7H30 à 19H00
SGC d'Uzès	7H à 18H30	
Trésorerie de Beaucaire	7H15 à 18H45	

NB : Une amplitude de 11H30 est à observer entre le départ de la plage "horaires variables" et la fin de la plage "horaires variables".

### Conditions de restauration

Sans objet. Les conditions de restauration sont identiques dans les trois services, cible et sources. : TITRES-RESTAURANT.

### Parking

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Site du CFP de St-Privat-des-Vieux
TH d'Alès à St-Privat-des-Vieux	Parking agents	Parking agents
TS VILLENEUVE-les-Avignon	/	
SGC d'UZES	Parking agents	

## 2.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL<sup>2</sup>

La Trésorerie spécialisée a été implantée au RDC du CFP de St-Privat-des-Vieux, après redistribution des surfaces entre les services existants, sur la base des effectifs cibles, comme cela a été présenté au CTL-NRP des opérations à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'abondement en emplois lié au transfert de la mission « hôpital » des postes d'Uzès et de Villeneuve-les-Avignon s'inscrit pleinement dans ce cadre.

Les derniers aménagements seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre tel que prévu initialement.

De plus, des mesures complémentaires d'amélioration des ambiances physiques de travail ont été actées en accord avec la responsable de service et ses équipes : rénovation complémentaire de sols, pose de dalles acoustiques de plafond dans le grand plateau, repositionnement des cloisons mobiles pour répondre au dimensionnement des secteurs d'activités nouvellement créés.

La surface utile nette du site dédiée à l'installation de la Trésorerie spécialisée est de 295,76 m<sup>2</sup>, surface exclusivement de bureau (hors archives, dégagement circulation, détente et toilettes), soit un ratio d'occupation en cible de 14,79 m<sup>2</sup>/agent.

<sup>2</sup> Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

## **2.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS<sup>3</sup>**

L'installation des nouveaux agents s'effectuera dans le respect des recommandations en matière d'ergonomie, en lien avec la CID pour la configuration des postes de travail, mopieurs, téléphonie.

Au regard du contexte sanitaire, il sera particulièrement veillé au respect des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, que ce soit pour le déroulé des opérations logistiques ou pour l'installation des équipes.

Le transfert de la gestion des EPS et EPSMS des SGC d'Uzès et de la TS de VLA à la Trésorerie hospitalière s'accompagne du déménagement des archives correspondantes.

La rationalisation des espaces d'archivage continuera d'être recherchée.

Le service logistique mettra à disposition des CDS concernés les fournitures utiles à la préparation du déménagement des archives (caisses, cartons, étiquettes) et, en fonction des besoins, du déménagement de poste(s) de travail agent(s).

L'ensemble des structures du réseau et tout particulièrement les services concernés par les opérations du nouveau réseau de proximité sont invités régulièrement à effectuer un travail d'optimisation de l'archivage des documents papier. La NSD n°12/2021 relative à l'archivage, mise en ligne sur Ulysse Gard le 16 juillet 2021, comporte l'ensemble des préconisations utiles en matière d'archivage et de transfert des archives.

## **3. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS**

### **3.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière des établissements relevant des nomenclatures M21 et M22, en fonction des besoins recensés en amont.

### **3.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ**

Les mesures d'accompagnement définies dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité s'appliquent, comme les règles de gestion des mutations, pour les cas de changement de résidence, notamment la prime de restructuration de service et le complément indemnitaire d'accompagnement.

### **3.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE**

Toute situation sociale particulière fera l'objet d'une attention de la part du service RH, notamment à l'occasion du mouvement local de mutation des personnels à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

*Dossier de présentation actualisé au 09/03/2022*

---

3 Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...